

## **COMMUNE DE CERVON**

### **Conseil Municipal du 19 octobre 2016**

L'an 2016, le 19 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents** : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie-Agnès, COQUART Laure, GUDIN Michelle, MM.BERTIN Pascal, CHAPUT Daniel, HALM Charles, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves, SAINT-JOST Alexandre

**Absente ayant donné procuration à M. Fabien SANSOIT** : Mme Sophie KOWAL

**Absent** : M. Emmanuel RENAULT

#### **Approbation du procès-verbal**

Mme Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal**

#### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- **Pont de Lantilly** :

Les travaux ont débuté le 10 octobre. La longrine très vétuste qui maintient la culée a été réparée et renforcée par un matériau plus résistant. Les bétons poreux sont protégés. Après nettoyage du pont et décapage, la dalle du pont est en bon état. Il faut donc procéder maintenant à l'étanchéité et à la mise en place de la couche de finition. Des enrochements sont prévus aux descentes des abords. Une augmentation de la D.T.E.R de 5000€ nous a été accordée pour faire les travaux prescrits par l'architecte des bâtiments de France (garde de corps du type Croix de Saint André).

- **Fossés et dérasements** :

L'entreprise J.T.P a commencé les travaux en plusieurs endroits de la commune.

- **Écoulements des eaux** :

Les travaux destinés à l'amélioration de l'écoulement des eaux au Moulin de Certaines sont en cours. Le G.E.M.A.P.I sera consulté afin de procéder au nettoyage du ruisseau si besoin.

- **Divers travaux** :

- Nos agents ont effectué des travaux de réparation sur plusieurs routes de la commune.

- Les rideaux de l'école maternelle sont posés

- Le mobilier de la Mairie est arrivé et monté

- L'isolation de l'école débute cette semaine

- **Voirie 2016 :**

Le marché de voirie est terminé. Il s'est établi en une tranche ferme (route de Certaines) et 3 tranches optionnelles (Précy, Gibon et les dérasements). L'ouverture des plis pour les travaux de voirie a eu lieu le 4 octobre. Les résultats sont les suivants :

- Colas-Est Agence Yonne : 65 668,89€ HT
- Eiffage (agence de Nevers) : 79 225,00€ HT
- Guilleminot : 75 975,00€ HT
- Eurovia secteur Tracyl Nièvre : 82 327,50€ HT

L'entreprise Colas-Est étant la moins et la mieux disante, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir cette entreprise. Les travaux seront probablement réalisés la semaine prochaine si la météo le permet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les travaux de voirie à l'entreprise Colas-Est**

- **S.A.I.P (Système d'Alerte et d'Information de la Population) :**

M. le Maire expose que suite à la mise en place du P.P.R.I (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) de l'Yonne qui impacte notre Commune au niveau de Marcilly, M. le Sous-Préfet a présenté aux Communes concernées le S.A.I.P dont l'ambition est de pouvoir prévenir dans l'urgence la population d'un danger majeur.

Suite à la visite des Services de l'Etat et de l'entreprise Eiffage un rapport a été établi. Il indique la faisabilité de l'opération et mentionne les travaux préalables indispensables pour installer la sirène et présente un projet de convention fixant les obligations respectives de l'Etat et des Communes.

Il s'agit maintenant de signer la convention et de lancer les travaux préalables consistant en la pose d'un raccordement au réseau électrique. Les autres frais de matériels et de maintenance seront pris en charge par l'Etat. Cette dépense sera inscrite au budget 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :**

- la signature de la convention autorisant les travaux du raccordement électrique de la sirène
- la demande de devis à plusieurs entreprises pour le raccordement électrique.

- **Décision modificative**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour prendre une décision modificative afin de régler la facture du remplacement des rideaux de l'Ecole Maternelle.**

- **Eclairage Public :**

Le Parc du Morvan en partenariat avec le S.I.E.E.E.N a prévu d'aider au financement du remplacement des lampes vétustes et pour lesquelles les ampoules ne sont plus fabriquées. Un de ces dispositifs lumineux existe à Cervon et il est proposé de le remplacer pour un coût total de 816€ TTC pour cet intervention. La part de la commune est de 136€ TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité cette dépense.**

- **Diagnostic Radon :**

Le Maire expose que dans les zones prioritaires dont font partie la Commune de Cervon et une bonne partie

du Morvan, le code de la Santé Publique impose que les Etablissements recevant du public effectuent des mesures de radon tous les dix ans. Un devis a été demandé à l'APAVE. Il s'élève à la somme de 370€ TTC  
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer les mesures de radon dans les établissements recevant du public de la Commune de Cervon par l'APAVE.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le brûleur de la chaudière du logement au-dessus de l'ancienne poste doit être changé. La facture s'élève à 605€. M. SAINT-JOST propose de souscrire un contrat d'entretien annuel pour les chaudières de la commune. M. le Maire étudiera cette proposition.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord au changement du brûleur du logement au-dessus de la poste.**

- L'ordinateur de la Mairie doit être changé. Le S.I.E.E.E.N propose un ordinateur complet pour la somme de 986,58€. Des devis complémentaires seront demandés à diverses entreprises.

**Le Conseil Municipal autorise l'achat d'un ordinateur le plus rapidement possible.**

- L'installation d'un lampadaire à Vellerot est prévue pour une somme de 1 852,50€ HT

- Un panneau indiquant la direction de Vellerot sera installé sur la route du cimetière.

- **P.L.U**

- Une réunion publique a eu lieu avec l'entreprise TOPOS le 27 septembre dernier. Un registre est ouvert à la Mairie. Les habitants sont invités à venir le consulter et donner leur avis. Une enquête publique aura lieu et les annotations seront examinées. Le P.L.U sera adopté à l'issue de cette enquête.

- **Plan Communal de Sauvegarde**

- Le plan communal de sauvegarde doit être réalisé sous la responsabilité du Maire pour planifier les actions des acteurs communaux en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information et la protection de la population. Ce plan est actuellement en cours de réalisation et devra être transmis à la Préfecture dans les meilleurs délais.

- Suite à l'indisponibilité de 2 de nos agents, une prolongation de contrat a été effectuée pour 2 agents de la Commune

- Le logement vacant de la Commune a été loué à une famille avec deux enfants (le plus jeune sera inscrit à l'école de Cervon l'année prochaine). Quelques travaux d'entretien sont à prévoir.

- Le problème d'écoulement des eaux à Précy persiste. M. le Maire propose de poser des buses conformes. Les anciennes buses seront récupérées et utilisées ultérieurement.

**Le Conseil Municipal donne son accord. M. Daniel CHAPUT émet un avis réservé le problème pouvant se présenter ailleurs sur la Commune.**

- **Fusion des Communautés des Communes**

- M. le Maire

- donne lecture de deux lettres concernant le regroupement des Communautés de Communes

- fait un point sur la situation de la fusion qui doit être réalisée le 1er janvier 2017.

- Une réunion de l'ensemble des délégués des trois Communautés concernées est prévue le 4 novembre 2017 à 18H30 à la Salle des fêtes de Cervon.

- M. le Maire donne lecture de deux lettres de remerciements pour des subventions accordées par la Commune :

- l'une de la Prévention routière

- l'autre de Mme MARIA Elisabeth, Présidente du Comité Cervonnais des Cheveux Blancs

- Mme Marie-Agnès CORDILLOT attire l'attention sur l'incivilité des personnes qui déposent de plus en plus fréquemment des sacs poubelles sur la voie publique.

• **Dates des prochaines réunions :**

- Conseil Municipal : 30 novembre 2016 à 20H

- Commission Communication : 8 novembre 2016 à 18H

- Cérémonie du 11 novembre à 11H, place de la Mairie

- Rifles du C.O.F.E.P pour financer le spectacle de fin d'année des enfants : 6 novembre 2016 à 14H30.

La séance est levée à 23H15